



Le 21 mars 2026, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAYAT, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BESNARD.

Présents : Monsieur Sébastien BESNARD, Madame Charlotte LEVADOUX, Monsieur Nikola BURAZOR, Madame Camille ANDRIEU, Monsieur Jean-Marc PARROT, Madame Biliane DORISSE, Monsieur Johan GASTIEN, Madame Claudine MAZAYE, Monsieur Mathieu CAUSSE, Madame Samia RIVIERE, Monsieur Carlos ALVES, Madame Virginie LEVADOUX, Monsieur Arnaud BANOUN, Madame Virginie CRISTINA, Monsieur Mathieu FERRY, Madame Malika CHALLAL, Monsieur Victor MIRATON, Madame Paula VOILLAT GONCALVES, Monsieur Jérémie LAPOUGE, Madame Elise BOUYON, Monsieur Eric MALLAN, Madame Stéphanie LAMAISON.

Absents représentés : Madame Valérie JUVENTIN par Madame Paula VOILLAT GONCALVES,

Madame Malika CHALLAL a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

Approbation PV du CM du 5 février 2026

Délibération 2026-012 : Election du Maire

Délibération 2026-013 : Fixation du nombre d'adjoints

Délibération 2026-014 : Election des adjoints

Délibération 2026-015 : Charte de l'élu local

Questions diverses

Monsieur Nicolas WEINMEISTER, Maire sortant, ouvre la séance.

Il précise que les élections municipales ont été validées, et souhaite pleine réussite au Maire et au conseil suivant.

Il informe de la démission de Monsieur René BALICHARD de son nouveau poste de conseiller municipal, remplacé par le suivant de la liste, à savoir Madame Stéphanie LAMAISON.

Il procède ensuite à l'appel des conseillers et déclare le nouveau conseil municipal installé.

En application de l'article L.2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal, il confie la présidence de la séance à Monsieur Carlos ALVES.

Monsieur Carlos ALVES constate que le quorum est atteint et propose de désigner Madame Malika CHALLAL secrétaire de séance. Il aborde le procès-verbal de la dernière séance. Aucune modification n'étant soumise, celui-ci est validé.

Délibération 2026-012 : Election du Maire

Monsieur Carlos ALVES donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fixent les conditions à réunir pour procéder à l'élection du Maire.

Il propose la candidature de Monsieur Sébastien BESNARD et demande à l'assemblée s'il y a d'autre(s) candidat(s). Sans autre candidature, il désigne deux assesseurs : Madame Camille ANDRIEU et Monsieur Johan GASTIEN.

Chaque conseiller dépose un bulletin dans l'urne disposée à cet effet.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement : 23 votants = 20 voix pour Sébastien BESNARD + 3 votes « blanc ».

Le procès-verbal de l'élection est dressé en conséquence.

Monsieur Sébastien BESNARD est élu Maire de Sayat.

Monsieur Nicolas WEINMEISTER lui remet l'écharpe.

Avant de prendre la présidence de la séance, Monsieur Sébastien BESNARD prononce un discours de remerciement.

Délibération 2026-013 : Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes entre 2 500 et 3 499 habitants, le nombre d'adjoints représente 30% maximum de l'effectif du Conseil municipal, soit six (6) Adjoints maximum.

Dans la mesure où le recensement 2026 pourrait faire apparaître que la commune passerait sous les 2 500 habitants, il propose de maintenir le nombre de cinq (5) Adjoints comme précédemment.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création de cinq postes d'adjoints.

Délibération 2026-014 : Election des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2122-7-2 du CGCT, qui fixe les modalités de l'élection des adjoints.

Il propose la liste suivante :

- Madame Charlotte LEVADOUX : 1^{ère} Adjointe déléguée à la communication, à l'attractivité et aux relations avec les habitants ;
- Monsieur Nicolas BURAZOR : 2^{ème} Adjoint délégué aux travaux, à la voirie et au patrimoine ;
- Madame Camille ANDRIEU : 3^{ème} Adjointe déléguée aux associations, à la culture, au sport et aux événements ;
- Monsieur Jean-Marc PARROT : 4^{ème} Adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et à l'habitat ;
- Madame Claudine MAZAYE : 5^{ème} Adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse.

Il demande à l'assemblée s'il y a une ou plusieurs autre(s) liste(s).

Sans autre liste, il désigne deux assesseurs : Madame Camille ANDRIEU et Monsieur Johan GASTIEN.

Chaque conseiller dépose un bulletin dans l'urne disposée à cet effet.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement : 23 votants = 20 voix pour la liste de Sébastien BESNARD + 3 votes « blanc ».

Le procès-verbal de l'élection est dressé en conséquence.

Délibération 2026-015 : Charte de l'élu local

Préalable obligatoire à l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local (articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT).

Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

La séance est levée à 18h20.

Approbation lors du conseil municipal suivant, le 02 avril 2026, à l'unanimité